

RÈGLEMENT

COUPE DE BRETAGNE

X-Country VTT

Article 1 : Définition

1.1 La CRVTT du Comité de Bretagne FFC organise la Coupe de Bretagne de Vélo Tout Terrain X-COUNTRY.

1.2 Tout compétiteur, dirigeant de club, organisateur est censé connaître ce présent règlement et s'y soumettre sans réserve. Il doit être aussi tenu compte du cahier des charges, réservé aux commissaires et organisateurs.

Article 2 : Participation

2.1 La Coupe de Bretagne de X-Country est ouverte à tous : licenciés FFC ou par une fédération affiliée à l'UCI.

Article 3 : Catégories

Garçons & Filles U9 & U11	ayant 7 à 10 ans dans l'année
Garçons & Filles U13	ayant 11 ou 12 ans dans l'année
Garçons & Filles U15	ayant 13 ou 14 ans dans l'année
Garçons & Filles U17	ayant 15 ou 16 ans dans l'année
Hommes & Femmes U19	ayant 17 ou 18 ans dans l'année
Hommes	A partir de 19 ans dans l'année
Hommes Départementaux Access	19 ans à 39 ans dans l'année access open 3 sur dérogation
Hommes Masters 40/50	40 50 ans et plus dans l'année
Femmes U19, Femmes Seniors, Femmes Masters	A partir de 17 ans dans l'année
Hommes & Femmes VTT assistance électrique	13 et plus dans l'année

Les départementaux, les masters et U19 Hommes qui le souhaitent pourront courir en catégorie Hommes et participer aux classements généraux. Ce choix devra être fait dès la première épreuve. Toutefois, les pilotes le souhaitant pourront monter en catégorie Hommes. Un coureur de 40 ans et + pourra courir en Hommes et participer au classement homme, il pourra également courir le championnat en master 40 ou plus, mais devra revenir en homme sur les coupes suivantes (les U19 par contre peuvent revenir à leur catégorie d'origine).

Le vainqueur de la Coupe de Bretagne et le vainqueur de 2 courses de coupe départementale devront courir sur la course homme l'année suivante. La CRVTT examinera les éventuelles dérogations de montée ainsi que les cas de supériorité manifeste signalés pour les 2 années suivantes.

Les Open 3 pourront sur dérogation courir en Départementale ; par contre, au cas où ils se classent dans les trois premiers ils doivent courir en Hommes aux courses suivantes et l'année suivante.

Les U19 Hommes passant Seniors courent en Hommes.

Les U23 Hommes se classant dans les trois premiers en départemental montent immédiatement en Hommes et y restent l'année suivante. Les demandes de rétrogradation seront traitées par le président de la CRVTT.

Article 4 : Circuits

4.1 Le circuit pourra au préalable être visité et approuvé par un membre accrédité par la CRVTT. Un plan sera affiché à l'émargement.

4.2 Caractéristiques : le circuit devra être construit pour que le temps au tour soit de 15 minutes minimum pour les meilleurs pilotes. Le nombre de tours devra être limité à 8 dans l'idéal. Les passages dangereux, les vitesses élevées en descente ainsi que les portages en cross-country seront à limiter. Les portions de goudron ne doivent pas excéder 10 % du circuit. Le parcours sera aménagé si possible sous forme de huit ou trèfle avec un balisage soigné pour éviter les erreurs de parcours. Un coureur plus lent doit faciliter le passage d'un coureur plus rapide afin de ne pas fausser les résultats de la course. Le circuit devra être prêt, si possible, dès la veille pour que les pilotes puissent faire les reconnaissances.

Les reconnaissances devront se faire dans le sens du circuit avec l'équipement réglementaire. La priorité doit être donnée aux courses dans un absolu respect des pilotes. Les pilotes ne doivent pas passer la ligne de contrôle de passage. Tous comportements anti-sportifs pourront être pénalisés en points, en temps et ou en placement sur la ligne de départ.

4.3 La durée optimum en fonction de la nature du parcours doit être environ sur la tête de course de :

- de 1H20 à 1H40 pour les Hommes (Hommes & Espoirs)
- de 1H15 à 1H30 pour les Départementaux, Masters 40 & Dames
- de 1H00 à 1H15 pour les Juniors Hommes Dames
- de 0H40 à 1H00 pour les Cadets et Cadettes.
- de 0H30 à 0H45 pour les Minimes garçons et filles.

En cas de course en ligne, les catégories courant 1H15/1H30 s'aligneront avec les Hommes.

En cas de mauvaise appréhension du temps de course au départ ou suite à des modifications météorologiques, le nombre de tours à parcourir peut être modifié jusqu'à mi course.

Lors de conditions météorologiques très défavorables ou d'évènements exceptionnels, le collège des arbitres peut décider un temps de course même en dessous du temps minimum, de modifier le parcours et même de décider d'une ligne d'arrivée décalée.

Article 5 : Engagements

5.1 Le droit d'engagement est fixé à 7€ pour les 7-12 ans. 11€ pour les 13-16 ans. 12.50€ pour les 17 & plus.

5.2 Les pilotes devront s'engager par Cicleweb ou site internet. Pour ceux qui ne peuvent pas utiliser cicleweb : les engagements devront être parvenus au plus tard trois jours avant l'épreuve pour permettre à l'organisateur d'éditer sa feuille d'émargement et un éventuel programme pour les spectateurs (Exemple : pour une course le Dimanche, les engagements doivent être arrivés le jeudi soir). Les engagements devront spécifier le numéro de licence, la date de naissance, la série et la catégorie ou série courue. Le pilote ne pourra utiliser que son nom de club et/ou de team officiel FFC ou UCI à son choix.

5.3 Seuls les arbitres officiels, à leur discrétion, pourront autoriser le départ de pilotes non-engagés le jour de la course ou engagés irréguliers. Dans ce cas, il sera perçu une somme supplémentaire de 5 € qui sera versée à l'organisateur. Un coureur inscrit sur la ligne ne peut exiger d'être remplacé. Pour les coureurs avec des points UCI, les pilotes doivent déclarer en amont des inscriptions leurs points auprès de l'organisation.

5.4 Les pilotes non-partants ne pourront pas se faire rembourser. Ils peuvent se désinscrire jusqu'à la clôture des engagements cicleweb.

Article 6 : Attribution des numéros, plaques

6.1 Ils seront attribués en fonction du classement général à partir des minimales et de la manière suivante par la CRVTT (le n°1 de chaque catégorie sera réservé au Champion de Bretagne de l'année précédente).

Catégories		De N°	A N°
Garçons & Filles U9 & U11	PH F	801	999
Garçons & Filles U13	BH F	701	799
Filles U15	MF	281	299
Garçons U15	MH	601	699
Masters 40 Hommes	M40	401	499
Hommes Départementaux	DEP	301	399
Filles U17	CF	261	279
Garçons U17	CH	501	599
Femmes U19	JF	241	259
Femmes	DA M	200	239
Hommes U19	JH	100	199
Hommes U23	ESH	61	99
Hommes U23 & +	HO M	1	60

L'organisateur devra absolument suivre la numérotation décidée par la CRVTT. Dimensions des plaques :

- La plaque : 18 x 15 cm (Hauteur x largeur)
- Les dimensions des numéros sont : 8 x 3 cm (Hauteur x largeur)

Les numéros apposés devront être de couleur sombre sur des plaques claires.

Article 7 : Accueil et contrôle administratif

7.1 L'accueil et le contrôle administratif des pilotes se dérouleront le jour de l'épreuve jusqu'à une heure avant le départ de la course du pilote.

7.2 Les pilotes (et pas les parents, amis ou teams manager) devront présenter leurs licences FFC ou UCI de l'année.

7.3 Ils finiront le paiement de leurs droits d'engagement puis émargèrent. Il est rappelé aux compétiteurs que la signature vaut acceptation des règlements FFC & CBC.

7.4 Plaques et puces : depuis 2023, un coureur qui s'inscrit à une coupe de Bretagne de XC ou au Championnat, doit utiliser la plaque à puce remise lors de l'émargement. En cas de non restitution à la fin de la course de la plaque, une amende facturée club de 20 euros sera appliquée.

Article 8 : Matériel et vérifications techniques

8.1 Les VTT avec guidon plat aux normes de sécurité en vigueur seront de la responsabilité du pilote (Normes UCI : diamètre des roues maxi 29 pouces, diamètre des 2 roues identique).

8.2 L'état des VTT pourra être vérifié (2 freins, cadre, embouts de guidon, pneus, etc...) par un arbitre avant le départ. Un VTT, ne présentant pas toutes les normes de sécurité, pourra ne pas être admis à prendre le départ de l'épreuve. Un vélo gravel ainsi qu'un VAE ne sont pas autorisés à prendre le départ.

L'utilisation des caméras embarquées se fait selon les règles évolutives de l'UCI.

Article 9 : Equipement du pilote

Le port du casque à calotte rigide, jugulaire attachée est obligatoire pour les épreuves et les reconnaissances sous peine de pénalités en points, en temps et en placement sur la ligne de départ voire mise hors course.

Le port des gants longs est très fortement recommandé pour toutes les catégories sur l'ensemble de la course.

Le port des chaussettes de contention est interdit.

Article 10 : Départs

10.1 Il sera effectué en vagues de départs, les horaires feront l'objet d'une parution sur le site du Comité de Bretagne de Cyclisme, huit à vingt jours avant l'épreuve. Les pilotes devront se présenter 15 minutes avant le départ pour la mise en grille.

- 9h30 : U7/U9/U11
- 10h00 : U13
- 11h00 : U15 G/F
- 12h00 : Masters 40, Départementaux, Féminines (à partir de U17) et tandems
- 14h00 : Garçons U17
- 15h30 : Hommes, U19.

10.2 Une grille de départ devra être établie pour toutes les épreuves (en tenant compte du classement général précédent, des séries des coureurs et des points UCI VTT). 20 concurrents maximum par ligne, chaque ligne est matérialisée au sol avec un départ dégagé au maximum pour éviter tout risque de bouchon et donner une chance à chacun. La mise en grille pour les courses jeunes (de U7 à U13) est à la charge de l'organisateur. Pour les catégories U17 et U19 lors la première manche, un panachage des années sera effectué. Le non-respect du placement en grille ou le faux départ verra le pilote repartir en dernière ligne.

Les pilotes devront laisser un pied à terre jusqu'au signal du départ.

Article 11 : En cours de course

11.1 Une zone de dépannage, matérialisée au plus près possible de la ligne d'arrivée **ET** à vue des arbitres, sera prévue pour permettre de fournir, par son assistance ou l'organisation à tous pilotes, l'approvisionnement en chambres à air, cartouches de gaz et petit outillage de réparation. Dans cette zone technique, les compétiteurs sont autorisés à se faire aider d'une tierce personne pour effectuer les réparations. Les coureurs sont autorisés à changer toutes les pièces du vélo à l'exception du cadre et doivent franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'ils avaient au départ. En dehors de la zone technique, les réparations doivent être effectuées par le coureur en totale autonomie. En dehors de la zone technique, toute aide reçue par le coureur sera sanctionnée par la mise hors course.

11.2 Le pilote devra parcourir complètement le parcours dans le sens normal ; un pilote surpris à l'envers sur le circuit ou le coupant se verra exclu. Les pilotes devront être pointés à tous les contrôles de passage pour être classés.

11.3 Les pilotes gênant le doublement pourront se voir attribuer des pénalités. Les pilotes traversant la ligne d'arrivée en cours de course avant leurs courses pourront être placés en dernière ligne et/ou sanctionnés en points.

11.4 Tous ravitaillements liquides ou solides sont autorisés sur le circuit.

11.5 Les pilotes ne sont pas autorisés à jeter leurs détritux divers sur tous les endroits du circuit ; Les détritux pourront néanmoins être ramassés par leurs accompagnateurs.

11.6 L'organisateur devra prévoir une zone verte ramassage des déchets dans et hors de la zone technique. Ce non-respect pourra entraîner des sanctions.

Article 12 : Arrivées

Les pilotes doublés seront arrêtés uniquement par les arbitres après l'arrivée du premier concurrent de sa catégorie ; ils seront alors classés. Le pilote a l'obligation de franchir la ligne avec son vélo après le premier de sa catégorie pour être classé. Sur ennui mécanique, le concurrent pourra rejoindre la ligne d'arrivée en suivant le parcours et attendra si besoin l'arrivée du premier pour franchir la ligne et ainsi être classé. La zone d'arrivée devra être dégagée, assez large pour permettre aux concurrents de se disputer leur place jusqu'à la ligne d'arrivée et permettre aux arbitres de juger l'arrivée sans ambiguïté. Les pilotes, après leurs épreuves, ne doivent pas passer la ligne d'arrivée sous peine de sanction. Elle doit permettre aux coureurs encore en course de continuer sans être gênés par les coureurs des autres catégories arrêtés. L'absence des lauréats aux cérémonies protocolaires pourra entraîner des pénalités.

Article 13 : Classement de l'épreuve

Les titulaires d'une licence « pass découverte ou accueil » ne peuvent prétendre aux podiums jour sauf en série départementale. Le classement sera affiché provisoirement avec l'heure d'affichage par le secrétaire du collège des arbitres dans les 30 minutes suivant l'arrivée du dernier concurrent. Le protocole des courses se déroulera, dans l'idéal, 10 minutes après l'arrivée du 1^{er} de la dernière course sans attendre le classement complet validé par les arbitres, sauf disposition contraire de l'organisateur. Pour prétendre aux coupes, récompenses et prix, la présence au protocole est obligatoire, sauf cas de force majeure.

Article 14 : Prix

À l'appréciation des organisateurs, il est possible d'avoir des épreuves sans prix. Une dotation est prévue pour le classement final de la Coupe de Bretagne (300 euros par manche).

Article 15 : Classement général de la coupe de Bretagne de X-COUNTRY

Le classement se fera :

- jusqu'à 3 coupes : sur la totalité des manches
- plus de 3 coupes : sur la totalité des manches moins 1 (la plus mauvaise)
- plus de 8 coupes : sur la totalité des manches moins les 2 plus mauvaises.

Le Championnat de Bretagne pourra faire partie du classement de la Coupe de Bretagne, suivant la décision de la CRVTT. Sauf pour les départementaux ayant participé à une coupe précédente qui se verront attribuer des points sur la course du championnat.

La dernière manche, appelée finale, ne pourra être décomptée que si le pilote est présent sur le site (aucune excuse de quelque sorte ne pourra être opposée) (modif crvtt 25/5/07). En cas d'ex-æquo, le départage sera fait sur le nombre de participations aux épreuves de la saison, puis sur le résultat de la finale. La présence au protocole de la finale est obligatoire pour être classé dans les 3 premiers et prétendre aux prix, sauf, cas de force majeure, à l'appréciation de la CRVTT. En cas d'absence le coureur pourra être classé à partir de la 4^{ème} place. Le classement général et la dotation de la coupe de Bretagne sont réservés seulement aux licenciés FFC ou UCI.

Article 16 : Titres décernés

Vainqueurs de la coupe de Bretagne de X-Country :

U15 Garçon, U15 Fille, U17 Garçon, U17 Fille, U19 Homme, U19 Homme, Homme, U23 Homme, Départemental, Master 40 Homme, Master 50 Homme, Femme.

Les titulaires d'une licence « accueil » ne peuvent prétendre ni aux titres de Vainqueurs ni aux podiums.

Article 17 : Collège des Arbitres :

La CRCA désignera les 3 arbitres officiels de l'épreuve + éventuellement les aides commissaires ou les arbitres stagiaires pour effectuer des pointages intermédiaires. Le club contrôlé de l'organisateur fournira un quatrième arbitre de niveau club minimum plus particulièrement chargé de l'émargement.

Article 18 : Réclamations

Les réclamations devront être formulées par écrit et signées du coureur ; s'il est mineur, elle devra l'être aussi par le président ou, à défaut, un éducateur de son club. Les réclamations, concernant la course, devront être déposées aux arbitres dans un délai de 30 minutes après l'arrivée du pilote réclamant. Les réclamations, concernant le classement, devront être présentées aux arbitres dans un délai de 30 minutes après la publication des résultats provisoires. Le collège des arbitres règle les différends immédiatement en se réunissant sur place.

Si le réclamant estime ne pas obtenir satisfaction, il peut se pourvoir en appel auprès de la commission régionale de discipline du Comité de Bretagne dans un délai de 48h.

Article 19 : Grilles de points

PLACE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
0	100	92	85	79	74	70	66	63	60	58
1	56	54	52	50	48	46	44	42	40	39
2	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29
3	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19
4	18	17	16	15	14	13	12	11	10	10

Femmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
0	100	80	70	60	55	50	45	40	35	30
1	25	20	18	16	15	14	13	12	11	10

A partir de la 49^{ème} place, 10 points pour tout pilote classé par les commissaires et 5 points pour tout pilote ayant abandonné sur blessure ou casse mécanique signalée aux commissaires.